

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ selon 453/2010/CE

QUIK-TROL® LV

Date de revision: 23-sept.-2015

Nombre Revision: 16

SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom du produit QUIK-TROL® LV
Code d'identification interne HM004529

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée	Réducteur de filtrats
Domaine d'utilisation	SU2 - Exploitation minière, (y compris les industries offshore)
Catégorie de produit	PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, agents de précipitation, agents de neutralisation, autres non spécifiques
Catégories de processus	PROC4 - Utilisation selon un procédé en lots et autres procédés (synthèse) avec lesquels il y a des occasions d'exposition

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Halliburton Manufacturing Services, Ltd.
Halliburton House, Howemoss Crescent
Kirkhill Industrial Estate
Dyce
Aberdeen, AB21 0GN
Royaume Un

www.halliburton.com

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail: fdunexchem@halliburton.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+44 8 08 189 0979 / 1-760-476-3962

Code d'accès de l'intervention en cas d'incident généralisé : 334305

Numéro de contrat : 14012

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112
Bulgarie	Bulgarian poison centre: +359 2 915-44-09 or +359 2 915-43-46
Croatie	Centar za kontrolu otrovanja (CKO): (+385 1) 23-48-342 (Poison Control Center (PCC) - Institute for Medical Research and Occupational Health)
Chypre	+210 7793777
Danemark	Numéro des renseignements antipoison (Danemark) : +45 82 12 12 12
France	ORFILA (France) : + 01 45 42 59 59
Allemagne	Poison Center Berlin (DE): +49 030 30686 790
Italie	Centre antipoison, Milan (Italie) : +39 02 6610 1029
Pays-Bas	Centre national d'information sur les poisons (Pays-Bas) : +31 30 274 88 88 (NB : Ce service est uniquement accessible aux professionnels de la santé)
Norvège	Poisons Information (NO): + 47 22 591300
Pologne	Centre d'information et de contrôle sur les poisons, Varsovie (Pologne) : +48 22 619 66 54 ; +48 22 619 08 97
Portugal	Centre d'information sur les poisons (Portugal) : + 351 213 303 271
Roumanie	+40 21 318 36 06
Espagne	Service d'information antipoison (Espagne) : +34 91 562 04 20
Royaume-Uni	Centre national d'information sur les poisons (Irlande) : +353 1 8379964

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Non classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Non classé

Pictogrammes de danger**Mention d'avertissement**

Aucun(e)

Mentions de danger

Non classé

Conseils de prudence

Aucun(e)

Contient**Substances**

Selon l'autorité compétente, ce produit ne contient pas de substances dangereuses à des concentrations supérieures aux valeurs limites.

Numero CAS

NA

2.3. Autres dangers

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT)

Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

SECTION 3 : Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

Substance

Substances	EINECS	Numero CAS	Pourcentage (%)	EU - CLP Substance Classification	N° d'enr. REACH
Selon l'autorité compétente, ce produit ne contient pas de substances dangereuses à des concentrations supérieures aux valeurs limites.	NA	NA	60 - 100%	Sans objet	Aucune donnée disponible

Pour le texte complet des phrases-H mentionnées dans cet article, voir chapitre 16

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Inhalation**

En cas d'inhalation, transporter la victime à l'air frais. En cas d'irritation ou de difficulté respiratoire, consulter un médecin.

Yeux

Rincer immédiatement et abondamment les yeux avec de l'eau pendant au moins 30 minutes. Consulter immédiatement un médecin.

Peau

Laver au savon et à l'eau. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Dans des conditions normales, les premiers secours ne sont pas nécessaires.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun risque significatif prévu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**Notes au médecin**

Traiter les symptômes

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau, neige carbonique, mousse, poudre chimique.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucun(e) connu(e)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**Dangers d'exposition particuliers en cas d'incendie**

Des concentrations élevées de poussière organique peuvent exploser en présence d'une source d'allumage. De bonnes pratiques d'entretien des locaux sont impératives pour réduire ce risque.

5.3. Conseils aux pompiers**Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers**

Le personnel de lutte contre l'incendie doit porter des vêtements protecteurs ainsi qu'un appareil respiratoire autonome

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter de créer et respirer la poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser un équipement de protection adéquat.

Voir Rubrique 8 pour toute information supplémentaire

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêchez des égouts entrants, des voies d'eau ou des basses zones.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser à la pelle et éliminer.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir Rubrique 8 et 13 pour toute information supplémentaire

SECTION 7 : Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter de créer ou de respirer de la poussière. Éviter les accumulations de poussière. Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains après utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Utiliser un équipement de protection adéquat.

Mesures d'hygiène

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver à l'écart des oxydants. Conserver dans un endroit sec. La durée limite de stockage du produit est de 36 mois.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Scénario d'exposition Aucune information disponible

Autres recommandations Aucune information disponible

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Substances	Numero CAS	UE	UK	Pays-Bas	France
Selon l'autorité compétente, ce produit ne contient pas de substances dangereuses à des concentrations supérieures aux valeurs limites.	NA	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Substances	Numero CAS	Allemagne	Espagne	Portugal	Finlande
Selon l'autorité compétente, ce produit ne contient pas de substances dangereuses à des concentrations supérieures aux valeurs limites.	NA	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Substances	Numero CAS	Autriche	Irlande	Suisse	Norvège
------------	------------	----------	---------	--------	---------

Selon l'autorité compétente, ce produit ne contient pas de substances dangereuses à des concentrations supérieures aux valeurs limites.	NA	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
---	----	------------	------------	------------	------------

Substances	Numero CAS	Italie	Pologne	Hongrie	République tchèque
Selon l'autorité compétente, ce produit ne contient pas de substances dangereuses à des concentrations supérieures aux valeurs limites.	NA	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Substances	Numero CAS	Danemark	Roumanie	Croatie	Chypre
Selon l'autorité compétente, ce produit ne contient pas de substances dangereuses à des concentrations supérieures aux valeurs limites.	NA	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet

Niveau dérivé sans effet (DNEL)
Travailleur

Aucune information disponible

Ensemble de la population

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

Local bien aéré permettant de contrôler la concentration de poussières Une ventilation par aspiration doit être utilisée dans les endroits dépourvus d'une bonne ventilation transversale.

Équipement de protection individuelle

Au cas où les mesures de contrôle technique et les pratiques de travail ne suffisent pas pour empêcher les expositions excessives, un hygiéniste industriel ou un professionnel compétent, en fonction de l'application spécifique de ce produit, doit sélectionner un équipement de protection individuelle et en déterminer l'utilisation.

Protection respiratoire

Pas normalement nécessaire. Toutefois si une exposition massive est possible, l'usage du respirateur ci-dessous est recommandé. Respirateur pour poussière/brouillard. (N95, P2/P3)

Protection des mains

Gants de travail standard.

Protection de la peau

Combinaison de travail normale.

Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité.

Autres précautions:

Aucun(e) connu(e)

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique: Solide
Odeur: Légère

Couleur: Blanc à blanc cassé
Seuil olfactif: Aucune information disponible

Propriété
Remarques/ - Méthode

Valeurs

pH :

7.75 @ 1%

Point de congélation

Aucune donnée disponible

Point de fusion / intervalle de fusion

Aucune donnée disponible

Point / intervalle d'ébullition

Aucune donnée disponible

Point d'éclair

221 °C / 430 °F PMCC

Inflammabilité (solide, gaz)

donnée non disponible

Limite supérieure d'inflammabilité

donnée non disponible

Limite inférieure d'inflammabilité

donnée non disponible

Taux d'évaporation

Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et dioxyde de carbone.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Inhalation

Contact oculaire

Contact cutané

Ingestion

Peut causer une legere irritation des voies respiratoires.

Risque de lésions oculaires légères

Peut causer une legere irritation de la peau.

Aucun(e) connu(e)

Effets chroniques/cancérogénicité Il n'existe aucune information indiquant que le produit ou ses composants a une concentration de plus de 0.1 % présentent un danger chronique pour la santé.

Substances	Numero CAS	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Selon l'autorité compétente, ce produit ne contient pas de substances dangereuses à des concentrations supérieures aux valeurs limites.	NA	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

12.1. Toxicité

Effets d'écotoxicité

Substances	Numero CAS	Toxique pour les algues	Toxique pour les poissons	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité pour le invertébrés
Selon l'autorité compétente, ce produit ne contient pas de substances dangereuses à des concentrations supérieures aux valeurs limites.	NA	Pas d'information disponible	Aucune information disponible	Aucune information disponible	Aucune information disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable

Substances	Numero CAS	Persistance et dégradabilité
Selon l'autorité compétente, ce produit ne contient pas de substances dangereuses à des concentrations supérieures aux valeurs limites.	NA	Aucune information disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substances	Numero CAS	log Pow
Selon l'autorité compétente, ce produit ne contient pas de substances dangereuses à des concentrations supérieures aux valeurs limites.	NA	Aucune information disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Substances	Numero CAS	Mobilité
Selon l'autorité compétente, ce produit ne contient pas de substances dangereuses à des concentrations supérieures aux valeurs limites.	NA	Aucune information disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB)

12.6. Autres effets néfastes**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Méthodes d'élimination	Enfouir dans une decharge autorisee conformement aux reglementations locales et gouvernementales.
Emballages contaminés	Respecter toutes les reglementations gouvernementales et locales en vigueur.

SECTION 14 : Informations relatives au transport**IMDG/IMO**

Numéro ONU	Aucune restriction
Nom d'expédition des Nations unies	Aucune restriction
Classes de danger pour le transport	Sans objet
Groupe d'emballage:	Non applicable
Dangers pour l'environnement	Non applicable

RID

Numéro ONU	Aucune restriction
Nom d'expédition des Nations unies	Aucune restriction
Classes de danger pour le	Sans objet

transport	
Groupe d'emballage	Non applicable
Dangers pour l'environnement	Non applicable

ADR

Numéro ONU	Aucune restriction
Nom d'expédition des Nations unies	Aucune restriction
Classes de danger pour le transport	Sans objet
Groupe d'emballage	Non applicable
Dangers pour l'environnement	Non applicable

IATA/ICAO

Numéro ONU	Aucune restriction
Nom d'expédition des Nations unies	Aucune restriction
Classes de danger pour le transport	Sans objet
Groupe d'emballage:	Non applicable
Dangers pour l'environnement	Non applicable

14.1. Numéro ONU Aucune restriction

14.2. Nom d'expédition des Nations unies Aucune restriction

14.3. Classes de danger pour le transport Sans objet

14.4. Groupe d'emballage Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Aucun(e)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Sans objet

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux

EINECS (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés) Tous les composants sont listés dans l'inventaire.

Statut Inventaire TSCA Tous les composants répertoriés à l'inventaire ou en sont exempts.

Liste canadienne des substances domestiques (DSL) Tous les composants répertoriés à l'inventaire ou en sont exempts.

Légende

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

DSL/NDL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) WGK 1: faibles risques pour l'eau.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune information disponible

SECTION 16 : Autres informations**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

Aucun(e)

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

m - masse corporelle

CAS – Chemical Abstracts Service

CLP – RÈGLEMENT (CE) n°1272/2008 DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPÉEN sur la Classification, l'Étiquetage et le Conditionnement des substances et mélanges

CE – Commission Européenne

EC10 – Concentration efficace 10%

EC50 – Concentration efficace 50%

CEE – Communauté Économique Européenne

ErC50 – Concentration efficace taux de croissance 50%

Code IBC - Code international pour la construction et l'équipement de navires transportant des matières dangereuses en vrac

LC50 - Concentration létale 50%

LD50 - Dose létale 50%

LL0 - Charge létale 0%

LL50 - Charge létale 50%

MARPOL – Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

mg/kg – milligrammes/kilogramme

mg/l – milligrammes/litre

NIOSH – Institut national américain pour la santé et la sécurité au travail

NOEC – Concentration sans effet observé

NTP – Programme national américain de toxicologie

OEL – Limite d'exposition professionnelle

PBT – Persistant, Biocumulatif et Toxique

PC – Catégorie de produit chimique

PEL – Limite d'exposition permise

ppm – parties par million

PROC – Catégorie de procédé

REACH – RÈGLEMENT (CE) n°1907/2006 DU PARLEMENT ET DU CONSEIL EUROPÉEN sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques

STEL – Limite d'exposition à court terme

SU – Catégorie de secteur d'utilisation

Principales références de la littérature et sources de donnéeswww.ChemADVISOR.com/**Date de revision:** 23-sept.-2015**Remarque sur la révision**

sections de la FDS mises-à-jour:

1

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 453/2010**Avis de non-responsabilité**

Cette information est fournie sans aucune garantie, expresse ou implicite, d'exactitude ou d'intégralité. Les informations ont été obtenues auprès de différentes sources telles que le fabricant et des tierces parties. Ces informations peuvent ne pas être valides dans toutes les situations ou si le produit est utilisé en conjonction avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est entièrement responsable de la détermination d'adéquation de tout autre matériau.

Fin de la Fiche de données de sécurité